

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/1108 14 July 2016

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : Allemagne

1108^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. <u>Date</u>: Jeudi 14 juillet 2016

Ouverture: 10 h 05 Suspension: 13 heures Reprise: 15 heures Clôture: 18 h 05

2. Président : Ambassadeur E. Pohl

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Clemens Koja, et au nouveau Représentant permanent de l'Italie auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Alessandro Azzoni.

Avant l'examen du point 2 de l'ordre du jour, les Pays-Bas ont évoqué la mémoire des 298 victimes de la destruction tragique du vol MH17 de Malaysia Airlines, qui s'est produite le 17 juillet 2014. L'Australie (partenaire pour la coopération) (annexe), l'Ukraine et la Fédération de Russie (PC.DEL/1132/16) ont également fait des déclarations.

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU MINISTRE AUTRICHIEN DES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES, S. E. M. SEBASTIAN KURZ

Président, Ministre autrichien des affaires étrangères (PC.DEL/1097/16), Fédération de Russie (PC.DEL/1123/16), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1108/16), Kazakhstan

(PC.DEL/1116/16 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1120/16 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1102/16 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1100/16), Biélorussie (PC.DEL/1135/16), Ukraine (PC.DEL/1114/16), Moldavie (PC.DEL/1119/16), Canada (PC.DEL/1141/16 OSCE+), Arménie, Norvège (PC.DEL/1125/16), Azerbaïdjan (PC.DEL/1098/16 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/1147/16 OSCE+), Saint-Siège, Serbie (PC.DEL/1101/16 OSCE+), Liechtenstein (PC.DEL/1099/16 OSCE+), Mongolie, Turkménistan, Afghanistan (partenaire pour la coopération)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE À SKOPJE

Président, Chef de la Mission de l'OSCE à Skopje (PC.FR/22/16 OSCE+), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1110/16), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1127/16), Suisse (PC.DEL/1143/16 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1137/16 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1124/16), Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine (PC.DEL/1140/16 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT ANNUEL 2015 DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE RECRUTEMENT DE L'OSCE

Président, Secrétaire général (SEC.GAL/104/16 Restr.), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1111/16), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1103/16), Fédération de Russie (PC.DEL/1126/16), Azerbaïdjan (PC.DEL/1112/16 OSCE+), représentant du Département des ressources humaines

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AUX DATES ET À L'ORDRE

DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2016 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT

LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET

ENVIRONNEMENTALE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1213 (PC.DEC/1213) relative aux dates et à l'ordre du jour de la Réunion de 2016 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision)

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR ET LES

MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA

CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE

DE 2016

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1214 (PC.DEC/1214) sur l'ordre du jour et les modalités d'organisation de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2016; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Fédération de Russie: Ukraine (PC.DEL/1117/16), Président, Canada (PC.DEL/1142/16 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1144/16 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1121/16 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1106/16), Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1113/16)
- b) Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk : Fédération de Russie (PC.DEL/1129/16), Ukraine
- c) Protestations pacifiques et assurance du maintien de l'ordre dans le respect de la constitution aux États-Unis d'Amérique : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1107/16), Slovaquie-Union européenne (PC.DEL/1115/16/Rev.1), Canada, Suisse (PC.DEL/1145/16 OSCE+)
- d) *Violence policière aux États-Unis d'Amérique* : Fédération de Russie (PC.DEL/1131/16), États-Unis d'Amérique
- e) Réponse à une déclaration faite à la 1104^e séance du Conseil permanent au sujet des droits des migrants aux États-Unis d'Amérique : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1109/16), Fédération de Russie
- f) Vingt-cinquième anniversaire du génocide de Srebrenica (Bosnie-Herzégovine) : Slovaquie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que

l'Andorre, les États-Unis d'Amérique, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1118/16), Fédération de Russie (PC.DEL/1134/16), Turquie (PC.DEL/1138/16 OSCE+), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/1139/16 OSCE+)

g) Législation restreignant les droits à la liberté d'expression, de réunion et de religion en Fédération de Russie : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1128/16), Fédération de Russie (PC.DEL/1130/16), Ukraine

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) Conférence sur les mesures de confiance dans le cadre du processus de règlement du conflit transnistrien, tenue à Bad Reichenhall (Allemagne), les 12 et 13 juillet 2016 : Président (CIO.GAL/116/16)
- b) Participation du Représentant spécial du Gouvernement fédéral allemand pour la Présidence de l'OSCE de 2016 à la 162^e Table ronde de Bergedorf intitulée « Russie et Europe : qu'est-ce qui nous unit, qu'est-ce qui nous divise ? », qui s'est tenu à Moscou du 10 au 12 juillet 2016 : Président (CIO.GAL/116/16)

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Visite du Secrétaire général au Monténégro les 11 et 12 juillet 2016* : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/114/16 OSCE+)
- b) Avis de vacance pour le poste de Directeur de l'Académie de l'OSCE à Bichkek: Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/114/16 OSCE+)
- c) Avis de vacance pour le poste d'administrateur chargé de la politique générale et de la coordination au Département des menaces transnationales : Directeur du Centre de prévention des conflits (SEC.GAL/114/16 OSCE+)

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Adieux au Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur C. Strohal: Doyenne du Conseil permanent (Liechtenstein), Autriche
- b) Élections législatives prévues au Monténégro le 16 octobre 2016 : Monténégro (PC.DEL/1122/16 OSCE+)
- c) Élections législatives tenues en Mongolie le 29 juin 2016 : Mongolie
- d) Répétition de l'élection présidentielle, qui aura lieu le 2 octobre 2016 : Autriche

4. <u>Prochaine séance</u>:

Mercredi 20 juillet 2016 à 15 heures, Ratsaal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/1108 14 July 2016 Annex

FRENCH

Original: ENGLISH

1108^e séance plénière

Journal nº 1108 du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUSTRALIE

Merci, Monsieur le Président.

La délégation australienne accueille favorablement et appuie les observations faites par notre collègue des Pays-Bas pour marquer le deuxième anniversaire de la destruction du vol 17 de Malaysia Airlines.

Nos pensées demeurent aujourd'hui avec les familles et les amis des 298 personnes qui se trouvaient à bord du vol MH17, en particulier des 38 d'entre elles qui considéraient l'Australie comme leur patrie. Tout comme eux, nous n'oublierons jamais cette terrible tragédie.

Notre principale priorité est maintenant de traduire en justice les responsables de la destruction du vol MH17, conformément à la demande d'établissement des responsabilités formulée dans la résolution 2166 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous nous joignons à l'appel lancé par nos collègues afin que tous les États en mesure de le faire apportent leur coopération en vue de faciliter l'enquête et les poursuites contre les responsables.

Une enquête approfondie et solide sera déterminante pour que justice soit faite pour toutes les victimes.

Nous continuerons à collaborer avec nos partenaires au sein de l'Équipe commune d'enquête – Belgique, Malaisie, Pays-Bas et Ukraine – sur un mécanisme d'engagement de poursuites afin que les responsables aient à rendre des comptes.

Pour terminer, je tiens à exprimer de nouveau la gratitude de l'Australie à l'OSCE et à la Mission spéciale d'observation pour leur rôle déterminant dans la facilitation de l'accès au site immédiatement après la tragédie.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/1213 14 July 2016

FRENCH

Original: ENGLISH

1108^e séance plénière

Journal n° 1108 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 1213 DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2016 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil permanent,

Comme suite à sa Décision n° 1011 sur le renforcement de l'efficacité de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, dans laquelle les États participants sont convenus, entre autres, de tenir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale sur une base annuelle conformément au mandat et aux modalités établis par sa Décision n° 995,

Décide de tenir la Réunion de 2016 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale les 17 et 18 octobre 2016 à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant dans l'annexe à la présente décision.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2016 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Vienne, 17 et 18 octobre 2016

Lundi 17 octobre 2016

9 h 30 – 11 heures Séance d'ouverture : Bilan de la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE en matière de bonne gouvernance 11 heures – 11 h 30 Pause-café/thé 11 h 30 – 13 heures Séance I : Lutte contre la corruption et promotion de l'état de droit en tant que conditions préalables au développement économique et à l'interaction commerciale 13 heures – 14 h 30 Pause-déjeuner 14 h 30 - 16 heuresSéance II : Bonne gouvernance dans le domaine de la facilitation du transport et du commerce 16 heures – 16 h 30 Pause-café/thé 16 h 30 – 18 heures Séance III : Bonne gouvernance environnementale

Mardi 18 octobre 2016

9 h 30 – 11 heures	Séance IV : Renforcement de la coopération dans le domaine de l'énergie
11 heures – 11 h 30	Pause-café/thé
11 h 30 – 13 heures	Séance V : Promotion du développement durable afin de renforcer la stabilité et la sécurité
13 heures – 14 h 30	Pause-déjeuner
14 h 30 – 16 heures	Débat d'experts : Possibilités et défis dans la dimension économique et environnementale de l'OSCE – la voie à suivre
16 heures – 16 h 30	Observations finales

PC.DEC/1213 14 July 2016 Attachment

FRENCH

Original: RUSSIAN

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV 1A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Par la délégation de la Fédération de Russie :

« À propos de la décision adoptée par le Conseil permanent relative aux dates et à l'ordre du jour de la Réunion de 2016 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale de l'OSCE, nous tenons à faire la déclaration suivante :

Nous estimons que la Réunion devrait offrir un cadre pour le renforcement du dialogue et de la coopération dans des domaines thématiques clés de la dimension économique et environnementale, comme le prévoit la Décision nº 995 du Conseil permanent en date du 31 mars 2011. Le renforcement de la coopération en matière d'énergie reste un aspect essentiel de cette dimension de l'OSCE. Nous comptons qu'un débat de fond sur les aspects de la coopération dans le domaine de l'énergie mentionnés dans les décisions pertinentes du Conseil ministériel sera organisé au cours de la Réunion. Nous considérons qu'il est utile de se concentrer sur les questions importantes pour tous les États participants que sont l'accroissement de l'efficacité énergétique et la réduction de l'impact négatif de la production, du transport et de la consommation d'énergie sur l'environnement. Nous ne doutons pas que les débats seront dépolitisés et axés sur le renforcement de la confiance et l'instauration de relations de bon voisinage.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée par le Conseil permanent et qu'elle soit incluse dans le journal de la séance de ce jour. »



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil Permanent

PC.DEC/1214 14 July 2016

FRENCH

Original: ENGLISH

1108^e séance plénière

Journal n° 1108 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 1214 ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2016

(Vienne, 5 et 6 octobre 2016)

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision n° 1206 du 12 avril 2016 sur les dates et le lieu de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2016, qui doit se tenir à Vienne (Autriche) les 5 et 6 octobre 2016,

Se félicitant de nouveau de l'offre de l'Autriche d'accueillir la Conférence méditerranéenne annuelle de l'OSCE,

Comme suite au débat ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2016 sur le thème « La jeunesse dans le nord et le sud de la région méditerranéenne : faire face aux défis de sécurité et renforcer les possibilités » ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent dans l'annexe.

ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2016 SUR LA JEUNESSE DANS LE NORD ET LE SUD DE LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE : FAIRE FACE AUX DÉFIS DE SÉCURITÉ ET RENFORCER LES POSSIBILITÉS

Vienne, 5 et 6 octobre 2016

I. Ordre du jour indicatif

Préambule

Les développements récents et actuels démontrent que la sécurité globale de l'espace de l'OSCE et celle de la région méditerranéenne sont inextricablement liées. L'extrémisme violent, la radicalisation et le terrorisme ainsi que les tendances de migration actuelles figurent parmi les défis les plus pressants comme il ressort également des débats en cours au sein de l'OSCE. Les jeunes sont le groupe de population le plus largement touché par ces tendances, au nord comme au sud de la région méditerranéenne. Ils sont le présent et l'avenir de nos sociétés et doivent donc bénéficier d'une attention constante de la part des dirigeants.

La Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2016 se focalisera donc sur la question des défis pour la sécurité globale et la jeunesse dans le nord et le sud de la région méditerranéenne, en adoptant une approche transdimensionnelle de cette question.

Les deux séances de la première journée approfondiront la question en vue de dégager les enseignements tirés et les meilleures pratiques ainsi que les moyens de définir des perspectives d'avenir constructives. La séance de la seconde journée de la Conférence, qui vise à une participation de haut niveau, permettra de procéder à un débat politique plus large sur les défis liés à la sécurité globale et à la jeunesse.

La Conférence offrira au nord et au sud de la région méditerranéenne l'occasion d'échanger leurs vues. Les États participants et les partenaires méditerranéens de l'OSCE auront la possibilité de faire part de leur expérience et de formuler des recommandations tournées vers l'avenir en vue de renforcer le dialogue et d'intensifier la coopération concrète dans l'intérêt de la sécurité commune en mettant particulièrement l'accent sur la jeunesse.

Programme

Mercredi 5 octobre 2016

9 heures – 9 h 30

Inscription des participants

9 h 30 – 10 heures	Ouverture
10 heures – 10 h 30	Pause-café
10 h 30 – 12 h 30	Séance I : Enseignements tirés et meilleures pratiques s'agissant de faire face aux défis pour la jeunesse dans le nord et le sud de la région méditerranéenne : extrémisme violent, radicalisation et terrorisme
12 h 30 – 14 h 30	Déjeuner offert par le Secrétariat de l'OSCE
14 h 30 – 15 h 45	Séance II : Enseignements tirés et meilleures pratiques s'agissant de faire face aux défis pour la jeunesse dans le nord et le sud de la région méditerranéenne : tendances de migration actuelles
15 h 45 – 16 h 15	Pause-café
16 h 15 – 17 h 45	Séance III : La voie à suivre : renforcer les possibilités

Jeudi 6 octobre 2016

9 heures – 10 heures	Inscription des participants
10 heures – 10 h 30	Observations liminaires
10 h 30 – 11 heures	Pause-café
11 heures – 12 h 30	Segment de haut niveau sur la jeunesse dans le nord et le sud de la région méditerranéenne : faire face aux défis de sécurité et intensifier la coopération
12 h 30 – 13 heures	Clôture

II. Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront à la Conférence. Les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Australie, Japon, République de Corée et Thaïlande) seront invités à y participer et à y contribuer.

Les institutions de l'OSCE, y compris l'Assemblée parlementaire de l'Organisation, seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence. Les organisations et institutions internationales ci-après seront invitées à y participer et à y contribuer : Alliance des civilisations des Nations Unies, Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque

mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Cités et gouvernements locaux unis, Comité de l'ONU contre le terrorisme, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de coopération régionale, Conseil de l'Europe, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Équipe ONU de surveillance des sanctions contre Al-Qaida, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Groupe d'action financière, Groupe d'action financière pour la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative de l'Europe centrale, Initiative pour la région adriatique et ionienne, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Ligue des États arabes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, ONU-Habitat, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de coopération islamique, Organisation de Shanghai pour la coopération, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique (GUAM), Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, UNICEF, Union africaine, Union économique eurasienne, Union européenne, Union interparlementaire et Union pour la Méditerranée

D'autres organisations pourront être invitées par le pays hôte comme observateurs à la Conférence.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront être invités par le pays hôte à assister à la Conférence et pourront être invités à y contribuer conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

D'autres pays pourront être invités par le pays hôte à assister à la Conférence et pourront être invités à y contribuer.

III. Modalités d'organisation

La Conférence débutera à 9 h 30 le premier jour et s'achèvera à 13 heures le second.

Le Président nommera un modérateur et un rapporteur pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour complément d'examen.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux de la Conférence.

Les langues de travail seront l'anglais et le français. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

Les règles de procédure de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence. Les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent) seront également prises en considération.